

FÊTE DU MANITOBA 2020

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Hier, le 12 mai 2020, marquait le 150^e anniversaire du jour où l'Acte du Manitoba a reçu la sanction royale au Parlement canadien. Cette loi créait la province du Manitoba et, de ce fait, le 12 mai a été désigné comme la fête du Manitoba. En l'honneur de cet événement historique, comme c'est le cas depuis plusieurs années, le sergent d'armes transportait la masse du Manitoba originale lors du défilé de la présidente d'aujourd'hui.

Taillée dans le moyeu de roue d'une charrette de la rivière Rouge par un soldat qui faisait partie de l'expédition de Wolseley en 1870, la masse a fait sa première apparition officielle le 15 mars 1871 lors de la première session de l'Assemblée législative du Manitoba, tenue dans la maison de A. G. B. Bannatyne dans la Colonie de la Rivière-Rouge. La résidence de M. Bannatyne fut détruite par un feu en décembre 1873. Heureusement, la masse fut sauvée.

Un exemplaire commémoratif d'extraits des procès-verbaux de la toute première séance de notre Assemblée en 1871 a d'ailleurs été remis à tous les députés.

Après avoir servi 13 ans, la masse originale a été remplacée par notre masse actuelle en 1884. La masse originale est maintenant exposée de façon permanente à l'extérieur du bureau du président de l'Assemblée et a été utilisée à nouveau pour cette célébration. Cet important artefact historique repose sur la table aujourd'hui pour rendre hommage à la riche histoire de notre province.

En plus de la masse originale, le coussin orné d'une étoile et le magnifique jeté perlé, offerts à l'Assemblée législative par l'Assembly of Manitoba Chiefs en 2010, sont également exposés aujourd'hui pour célébrer la fête du Manitoba et rendre hommage au patrimoine autochtone de la province.

Ces artefacts nous rappellent également que la Chambre de l'Assemblée et le palais législatif sont situés sur le territoire du Traité n° 1, le territoire traditionnel des Anichinabés et les terres ancestrales des Métis.

Je suis heureuse que nous puissions inclure notre masse originale aux célébrations de la fête du Manitoba, et j'espère que cette tradition se poursuivra.

En ce 150^e anniversaire historique, je souhaite prendre un moment pour communiquer aux députés, et à tous les Manitobains, quelques renseignements importants.

Depuis mars 1871, notre Assemblée s'est réunie au cours de 169 sessions législatives, pour un total de 8 280 jours de séance, y compris aujourd'hui.

Les députés ne savent peut-être pas que de 1871 à 1876, le Manitoba a été gouverné selon un système législatif bicaméral, composé d'un conseil législatif formé de sept membres nommés et d'une assemblée législative constituée de 24 membres élus. La Chambre haute fut cependant de courte durée puisqu'elle fut abolie par mesure d'économie lors d'une réunion du conseil le 4 février 1876, au cours de laquelle M. Colin Inkster, président du conseil, vota en faveur de son abolition.

De 1871 à 1873, l'Assemblée se réunit dans une maison appartenant à A.G.B. Bannatyne. Au cours des dix années suivantes, l'Assemblée législative se réunit d'abord dans un tribunal, puis dans le vieux palais de justice.

Le premier palais législatif du Manitoba (c'est-à-dire le premier bâtiment destiné exclusivement à la présente Assemblée législative) a tenu sa séance inaugurale le 13 mars 1884. Le bâtiment était situé sur la rue Kennedy, au sud de Broadway, à l'angle nord-est des terrains actuels. Comme les députés le savent, le palais législatif actuel a tenu sa première séance le 22 janvier 1920, et nous avons célébré ce 100^e anniversaire en mars de cette année.

Quatorze greffiers de la Chambre, ainsi que de nombreux greffiers adjoints et aides-greffiers, ont encadré avec compétence chacune de ces séances. Vingt sergents d'armes ont transporté l'une de nos masses dans les cinq différentes salles qui ont servi de Chambre pour l'Assemblée législative du Manitoba.

De plus, au cours du siècle dernier, 851 citoyens dont seulement 65 femmes et une personne non binaire, ont siégé dans cette salle en tant que députés. Sur ces 851 députés, 30 ont occupé le poste de président de la Chambre et 22 celui de premier ministre.

En tant que la 30^e personne à occuper la présidence de cette Assemblée, j'ai le privilège de servir tous les députés et de veiller au bon déroulement des travaux de cette Chambre. Ce qui se passe dans cette Assemblée est important pour chaque résident de cette province. Cela a toujours été le cas et le sera toujours.

J'encourage les députés à réfléchir à la responsabilité solennelle que nous partageons tous de servir nos électeurs, et je rappelle que les débats animés que nous avons ici font partie d'un long héritage de service aux résidents de cette province.